

### ANNEXE 30

#### Déterminant le type, la quantité et le prix maximum du mobilier et du matériel susceptibles d'être subventionnés

**(article 310. AGW du Code Wallon du Tourisme)**

TYPES	QUANTITE(S)	PRIX MAXIMUM Hors T.V.A.
Mobilier d'accueil	- 1 comptoir-bureau et 4 chaises - 1 salon (1 table et 4 fauteuils) - 3 présentoirs - 1 T.V. pour la diffusion permanente d'informations touristiques et un magnétoscope - 1 montage audiovisuel et accessoires (réalisation et/ou projection) - 1 stand d'exposition	3.250 € 2.000 € 375 € (par unité) 1.500 € 7.500 € 6.250 €
Mobilier de gestion	- 3 bureaux - 3 sièges de bureaux - 6 armoires - 1 rayonnage pour entreposer la documentation touristique - tables et chaises pour salle de réunion de 12 à 20 personnes - matériel de décoration des vitrines	625 € (par unité) 300 € (par unité) 375 € (par unité) 375 € 5.000 € 2.000 €
Matériel de gestion	- 1 matériel informatique dont la configuration hardware minimale est la suivante : Pentium 133 Mhz 16 mém. Ram, 1 GM MB disque dur, floppy 3,5", minimum 3 slots full PCI (32 bits), écran SVGA 15" non entrelacé de résolution 1024 X 768, 256 couleurs, carte vidéo Vesa local Bus (min. 1 Mb de mém. extensible à 2), souris, clavier azerty belge étendu, 1 port parallèle, 1 port souris, 1 port série, imprimante laser 12 ppm acceptant le langage PCL5. - 1 lecteur de CD ROM - 1 machine à photocopier - 1 fax - 1 appareil photo	2.750 €    250 € 3.750 € 1.000 € 750 €
Matériel de gestion (suite)	- 1 serveur base de données et le matériel annexe : Pentium Pro 200 Mhz, Mémoire cache de 256 Kb level-2 par processeur, bus PCI/EISA, floppy 3"5, contrôleur Ultra Wide SCSI, 1 lecteur de CD 8 vitesses, contrôleur Raid 4 MB cache; mémoire : 96 MB type ECC; disque de 4 GB de type hot-plug; écran couleur SVGA 15"; clavier azerty belge; souris; carte réseau PCI Combo; Dat interne DDS2 4/8 GB (y compris 10 bandes de capacité 4 GB non compressé); licences ORACLE; cartes réseau local pour les PC, cartes 3 Com Etherlink III Combo; câblage (BNC ou RT 45), MINI-HUB 8 portes, logiciels bureautiques, routeur sur ISDN (sur base d'un Cisco 1600 sans carte WAN)	15.000 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er avril 2010 portant codification des législations concernant le tourisme en vue de la création d'un Code wallon du Tourisme.

Namur, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

P. FURLAN